



Rendez-vous Chine - 18 juin 2018

La Chine et son patrimoine : territoire, réglementation, labels

Intervenants :

Roger Bataille, vice-président des Petites Cités de Caractère de France, Maire d'Ervy-le-Châtel
Jérôme Fromageau, président de la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l'art

Françoise Ged, architecte, HDR, responsable de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine

Corinne Langlois, architecte urbaniste de l'État, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie à la Direction générale des patrimoines

Modération : **Alain Marinos**, architecte et urbaniste, conservateur général des patrimoines

Les Rendez-vous Chine sont organisés en partenariat avec le CNRS, l'UMR Chine, Corée, Japon et l'EHESS

Introduction – Françoise Ged

À la biennale de Venise cette année, le pavillon chinois s'est particulièrement intéressé aux villages menacés par l'exode rural lié à l'urbanisation. Le développement économique a incité un nombre important de personnes à quitter les campagnes, notamment les jeunes. Ce processus migratoire intérieur concerne aujourd'hui plusieurs centaines de millions de personnes. La désertification des villages a pour corollaire la recherche d'activités tournées vers le tourisme et soulève des enjeux de société. La mobilité, développement raisonné de territoires ruraux et urbains, ne sont pas sans lien avec les questions que l'on se pose actuellement en France.

Par ailleurs, depuis son arrivée au pouvoir en 2012, Xi Jinping mise sur la valorisation de la culture chinoise. Dans ce contexte, la notion de « patrimoine » prend une dimension politique accrue. Ce faisceau d'éléments confère au patrimoine une actualité, qui se décline dans plusieurs domaines, matériel et immatériel, réglementations internationales.

Alain Marinos

Pour gagner en considération, la Chine recherche des appuis, dont ceux de l'UNESCO. Jérôme Fromageau, parlez-nous du cadre juridique de la protection du patrimoine chinois par rapport à l'Europe, et de l'impact des conventions de l'UNESCO sur les politiques en Chine.

Jérôme Fromageau

Le retrait des États-Unis de l'UNESCO en octobre 2017 a été l'occasion pour la Chine de s'affirmer sur le plan du patrimoine au niveau international. Tout d'abord, il faut rappeler qu'en ce qui concerne la convention sur le patrimoine mondial de 1972¹, la Chine a très tôt présenté des dossiers concernant des sites prestigieux (Grande muraille, Lhasa au Tibet, Chengde).

Le gouvernement chinois est également très attaché à la convention Unidroit sur la protection des biens culturels de 1995² (non ratifiée par la France), qui vise à lutter contre le trafic de biens culturels nationaux. Plus récemment, il s'est montré très proactif dans l'intégration de la notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) puisqu'il a mis en place en 2011 une loi spécifique sur la mise en œuvre de la protection du PCI, ce que la France n'a pas encore fait.

Le PCI regroupe un ensemble de pratiques, de savoir-faire, y compris dans le domaine de la construction (charpente, pierre, bois) qui constitue un moyen plus efficace sur le long terme pour protéger le bâti (la capacité à le reconstruire, à le faire vivre) que le bâti en lui-même. Cela pose la question de l'authenticité.

Plus qu'une proclamation, les textes sur la protection du patrimoine sont suivis en Chine de la mise en œuvre pilotée par le ministère de la Culture pour le réaliser.

Alain Marinos

Corinne Langlois, pour mettre l'accent sur le caractère des lieux, la Chine a défini de nouveaux labels, notamment le label « villes et villages historiques et culturels », concept qui n'est pas sans rappeler les Villes et pays d'arts et d'histoire, un label mis en place en 1985

1 <https://whc.unesco.org/fr/convention/>

2 <https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995>

en France et relevant de la responsabilité de votre sous-direction. Pouvez-vous revenir sur les enjeux de la mise en place de ces labels ?

Corinne Langlois

Les labels bénéficient de « l'effet marque » c'est à dire qu'ils permettent d'augmenter la lisibilité dans une offre multiple. Par exemple, le label « Ville et pays d'art et d'histoire. » est très bien identifié, c'est un gage de qualité, mais l'intérêt majeur des labels est ailleurs à mes yeux :

1) Le travail en réseau : les collectivités qui choisissent de demander l'attribution d'un label s'engagent sur un cahier des charges précis et sur un certain nombre de points communs afin de cadrer l'ensemble de leurs actions. Ensuite, les collectivités travaillent et échangent entre elles, sur les difficultés et les moyens de les surmonter. Ainsi la labellisation génère un processus de co-construction dynamique.

Au sein de l'UNESCO, il existe aussi des réseaux de villes (villes créatives, villes apprenantes) qui se réunissent sur la base d'intentions et de caractéristiques partagées.

2) Localement, plus que des règles, les labels sont un moyen de travailler ensemble avec les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés. Il s'agit d'initier une forme de gouvernance locale autour d'un objectif.

La labélisation implique pour les acteurs locaux de faire le point sur les politiques déjà en place, en matière d'architecture, de patrimoine, de culture, d'éducation... Cette grille d'analyse partagée par l'ensemble des acteurs leur donne de la force.

Le projet de territoire et sa gestion arrivent seulement dans un deuxième temps. Quand les étapes précédentes ne sont pas assez solides, cela peut poser des problèmes, et fragiliser le dispositif à moyen terme. Le travail local permet donc de pérenniser des actions déjà existantes, et de rassembler les acteurs autour d'un objectif commun

Alain Marinos

Roger Bataille, vous êtes spécialiste du territoire rural et de l'articulation avec la société urbaine - un sujet d'actualité qui s'impose partout dans le monde. Ces sujets vous ont conduit à établir un partenariat franco-chinois entre l'association des Petites Cités de Caractère (PCC), l'université de Tongji, la Cité de l'architecture et du patrimoine. Pouvez-vous nous parler des enjeux de ce partenariat, nous dire comment vous envisagez l'avenir, avec ses difficultés ?

Roger Bataille

Pour les PCC, petites agglomérations en termes de nombre d'habitants et d'impact sur le territoire, le principal enjeu est la visibilité au niveau national. Avec nos partenaires chinois, nous partageons des expériences, nous nous enrichissons mutuellement, les questions étant similaires en France et en Chine. Les PCC s'appuient sur le patrimoine bâti, et le patrimoine immatériel. Avec nos partenaires chinois nous travaillons sur le rapport avec les habitants, ce qui n'est peut-être pas habituel dans les cités chinoises. Notre objectif est que la revitalisation des cités soit partagée par tous ses acteurs et par sa population.

Alain Marinos

Xi Jinping a initié la création de « cités de caractère » toutes neuves, concept qui nous étonne en France. Comment avez-vous perçu, lorsque vous l'avez visitée, la petite ville de Bailu, dans le Sichuan, petite ville « à la française » conçue et construite après le séisme de 2008, et la volonté de l'afficher comme « petite cité de caractère » ?

Roger Bataille

Cette démarche est très différente de la nôtre, mais cela ne veut pas dire qu'elle est dénuée d'intérêt : en France, les Petites Cités de Caractère possèdent un patrimoine qui s'appuie sur le patrimoine bâti, son site, son histoire. Le travail préalable à la labélisation consiste souvent à faire apparaître un caractère qui n'était plus visible. La sollicitation de nos partenaires chinois pour créer des «cités de caractère» neuves nous a surpris, a suscité des débats au sein des PCC. Mais finalement, est-il possible aujourd'hui de concevoir une nouvelle unité urbaine en partant du principe qu'elle doit d'ores et déjà avoir un caractère très fort ? Ou bien faut-il seulement penser aux fonctions de la ville, sans s'interroger sur ce qu'elle sera demain et sur les éléments qui lui donneront son caractère ?

Cependant, Bailu dans le Sichuan est, pour moi, la contradiction même de la cité de caractère. Elle a été construite en s'inspirant d'architectures de diverses régions françaises. La cité de caractère doit avoir une véritable identité et une authenticité, elle ne doit pas être un décor.

Alain Marinos

On a vu arriver des inscriptions étonnantes au titre du patrimoine mondial ces dernières années : le Grand canal, long de 2000 km, 5000 km des Routes de la soie, et parallèlement à cela, les Nouvelles routes de la soie, avec des exploitations minières et pétrolifères, un chemin de fer qui va faire muter les territoires. Jérôme Fromageau, comment percevez-vous cette contradiction ?

Jérôme Fromageau

Ce n'est pas une contradiction spécifiquement chinoise. Un certain nombre de réseaux sont déjà inscrits au patrimoine mondial : le Canal du Midi, les forteresses Vauban, les terils dans le bassin minier, le chemin de Saint-Jacques, la route impériale des Incas dans la Cordillère des Andes qui concerne sept pays andins.

Le projet des Routes de la soie est le symbole d'une évolution qui n'a plus grand sens, si ce n'est réinterpréter l'esprit de la convention de 1972 à des fins purement économiques.

Corinne Langlois

Faire ressortir de l'histoire le fait que les routes, les échanges, y compris de savoir-faire, étaient déjà structurants au Moyen-âge ou avant, nous rapproche de l'époque actuelle : c'est un retour de la mondialisation sur ses origines. C'est très intéressant pour éclairer notre société contemporaine où, dans les dynamiques métropolitaines, on considère que ce qui se passe entre deux métropoles n'existe pas. Cela révèle l'inverse : certes les liens comptent, les étapes comptent, mais entre les deux il se passe quelque chose. Cela permet une reconnexion au territoire et mérite d'être exploré, même de manière très contradictoire comme la création d'une «cité de caractère».

J'ai eu l'occasion de travailler en Ouzbékistan sur l'une des étapes de la Route de la soie inscrite au patrimoine mondial. À travers les échanges scientifiques, les échanges de savoir-faire entre villes et territoires patrimoine mondial, on approche des façons de concevoir le patrimoine totalement différentes des nôtres, on apprend à décentrer notre regard et à se détacher de nos certitudes. Cela permet de voir ce qui marche en France et de le relativiser au regard de ce qui se fait ailleurs.

Par exemple, sur les restaurations de céramiques, nous gardons les éléments anciens même s'ils sont abîmés, alors qu'en Ouzbékistan ce qui est important c'est de savoir reproduire exactement la même chose, ce dont nous ne sommes pas capables. Tout le monde progresse dans ces échanges de valeurs.

Alain Marinos

Francoise Ged vous êtes à l'origine de plus de trente ans d'échanges avec la Chine et plus de vingt ans de coopération active. Au regard de cette expérience et dans le contexte politique actuel, quels sont les enjeux et objectifs dans l'avenir pour la coopération qui s'est développée pendant ces trente années ?

Françoise Ged

C'est par le regard sur l'extérieur qu'on apprend beaucoup et la Chine m'a apporté énormément sur le sujet du patrimoine.

En 1998, l'objet de la coopération avec l'université Tongji portait sur ce point : comment travailler sur les centres anciens dans un contexte de développement, tout en prenant en compte les habitants ? Je me suis penchée sur ce qui me paraissait les meilleures pratiques en France en essayant d'avoir une approche ouverte, évitant de mettre en concurrence les secteurs public et privé, les acteurs entre eux, mais plutôt en définissant les grandes lignes directrices pour avancer sur un tel sujet.

Tout d'abord il faut revenir sur le changement de structure familiale en Chine. Dans les centres historiques, l'habitat ancien logeait des communautés familiales de dix à trente personnes. Aujourd'hui, une famille compte trois personnes, parfois quatre.

Il est préférable de relativiser nos méthodes et de nous interroger à chaque fois en prenant en compte le contexte : nos modes de faire sont-ils pertinents ?

Analyser la demande et son contexte est donc un préalable pour trouver les bonnes personnes à même de savoir répondre. L'évolution des problématiques et des questionnements de nos interlocuteurs chinois sont très rapides.

Aujourd'hui, il s'agit moins de questions urbaines que de cet entre-deux évoqué par Corinne entre les métropoles, les territoires ruraux, la desserte et la mobilité sur ces territoires et les modes d'interaction avec la population.

En 2006-2008, on a assisté à des revendications constantes de la part des habitants, parfois très violentes (comme en témoignent la «carte du sang de l'immobilier», les immolations par le feu...). Le gouvernement a dû s'y confronter et trouver des solutions. Urbanistes, sociologues recherchent de nouveaux modes opératoires.

En France, on a tendance à présenter les habitants d'un quartier comme « ces pauvres gens qu'on évince » alors que la réalité est plus complexe. Ils n'ont pas tous le même point de vue. Apprendre à faire avec cette multiplicité d'avis n'est pas simple. Dans un contexte de croissance économique, permettre à une famille d'avoir un meilleur logement est vecteur d'ascension sociale. Nous avons à sortir de nos références pour comprendre de quoi il s'agit, car nos méthodes ne sont pas nécessairement les plus pertinentes pour apporter des réponses appropriées aux questions posées par nos interlocuteurs.

Aujourd'hui on parle du tourisme destructeur, notamment à cause du nombre, de l'effet de masse. Or le tourisme a commencé à se manifester avec les congés payés au cours des années 1990, dont la durée s'est allongée ces dernières années.

La pression du tourisme s'interprète de différentes manières :

Sur des sites UNESCO, on trouve par exemple des panneaux éducatifs pour « civiliser les touristes » ; dans les centres anciens, les habitants agacés par l'afflux de visiteurs collent sur leur porte d'entrée une vignette « interdit aux touristes ».

Les enjeux du tourisme au regard du patrimoine s'articulent autour de questions telles que : la gestion des flux, la répartition de la pression touristique sur un territoire plus vaste.

La réussite d'une coopération c'est de savoir apprendre les uns des autres.

Quant aux labels, il y a eu en Chine une montée en puissance. Le label « Villes historiques et culturelles » créé en 1982 par le ministère de la Construction permet d'imposer des réglementations au sein des schémas directeurs pour intégrer des plans de protection. Depuis le début des années 2000, ce label a été instauré pour les villages et petites villes. Néanmoins, pour Wang Shu (Prix Pritzker d'architecture 2012), il importe de travailler sur des villages n'ayant pas nécessairement de label « historique et culturel », car il estime qu'il faut prendre en compte la vie des gens.

Certes, les règlements sont un levier mais ils peuvent devenir une contrainte quand ils sont appliqués avec une violence contreproductive.

Comment trouver un équilibre dans le temps, suivant les lieux, avec des pouvoirs publics dont la réactivité et l'expérience diffèrent. Shanghai a été une ville pilote pour la mise en place de règlements qui font école dans toute la Chine (protection du quartier juif, des quartiers historiques, de lilongs), et aussi sur le PCI, comme l'opéra traditionnel kunju.

En Chine, l'expérience de la France sur le patrimoine urbain et rural est très bien perçue. Je pense ainsi à un village du Sichuan qui souhaite trouver un architecte français pour travailler en lien avec les autorités locales sur la redynamisation du village. La mise en place d'un dialogue et les modes de faire pour y aboutir sont ainsi une problématique actuelle et partagée avec la France. La France dispose d'atouts dans ce domaine.

Alain Marinos

Les sujets que nous abordons s'inscrivent dans une perspective de développement durable, maître mot aujourd'hui de la coopération internationale. La France est très présente, mettant en avant l'écologie, le climat, mais elle n'a pas encore inscrit la culture dans cette logique de développement durable. Pourtant en 2002 à Johannesburg au Sommet de la Terre, le président français annonçait, dans un discours écrit par Nicolas Hulot, que « la culture deviendrait progressivement le quatrième pilier du développement durable ». Corinne Langlois, pourquoi la France n'avance pas dans ce domaine ?

Corinne Langlois

La « qualité du cadre de vie » relève des missions de ma sous-direction au ministère de la Culture, et aussi d'une sous-direction du ministère de la Cohésion des territoires. Nous n'avons pas la même façon d'entrer dans le sujet, mais la confrontation des regards peut être intéressante.

Dans le développement durable il y a trois piliers : le pilier environnemental, le pilier économique, bien identifiés, un pilier social moins évident à appréhender, rarement structurant et rarement évalué. En France, dans ces documents d'urbanisme, qui tous doivent répondre aux objectifs de développement durable, on ne voit jamais de projet social. L'OMS a un discours très éclairant sur les questions patrimoniales. Quand nous parlons de santé, nous pensons aux soins, quand l'OMS parle de santé, il s'agit de mettre l'individu au centre et qu'il atteigne un niveau de bien-être qui lui permette d'éviter d'être malade. Les notions d'imaginaire, de transmission, de relation avec sa propre histoire, de valeurs partagées sont très importantes. On parle bien là de patrimoine.

Si on s'intéresse à l'individu, si on le met au centre des politiques publiques, on voit apparaître les questions culturelles.

En France nous avons un réflexe de penser l'urbanisme d'un point de vue technique, et nous avons un peu oublié qu'on fait de l'urbanisme et de l'architecture pour donner un

cadre de vie aux êtres humains, avec leur dimension émotionnelle. « Remettre l'usager au centre des politiques publiques », c'est accepter de prendre des risques en affichant des politiques publiques qui s'évaluent autrement qu'avec des indicateurs chiffrés, en intégrant des aspects qualitatifs, qui sont fondamentaux.

Quand on touche aux systèmes de représentation, on touche à l'imaginaire collectif, qui se partage obligatoirement. On ne définit pas seul les valeurs collectives d'un espace. Il est intéressant de regarder comment un territoire se raconte : consultez les journaux des intercommunalités, les sites des Offices du tourisme, les cartes postales publiées par les collectivités, les mots clés d'un document d'urbanisme... vous verrez apparaître des éléments qui d'une manière implicite définissent une identité de territoire, qui ne correspond parfois pas du tout à la manière dont vous voyez votre territoire en tant qu'habitant. La question patrimoniale permet de conjuguer tous ces aspects et de rentrer dans l'humain.

Alain Marinos

Ce sont justement les bases d'une réflexion commune que nous avons développée avec l'université Tongji à Shanghai. En Chine, l'impact des universités sur la ville est très fort car les enseignants dans les écoles sont également des praticiens. Roger Bataille, vous êtes maire, vice-président des PCC, mais aussi architecte, comment évoluent ces pratiques dans votre travail ?

Roger Bataille

L'évolution des pratiques est tout à fait en phase avec ce qui vient d'être dit par Corinne Langlois, c'est ce que l'on essaye de mettre en place dans les Petites Cités de Caractère, à une petite échelle.

Selon moi, le projet d'une petite cité doit être travaillé en finesse, sous tous ses aspects, c'est un travail de couture avec nos habitants. Nous avons besoin des compétences des architectes, urbanistes, paysagistes. Les jeunes architectes aujourd'hui ont une approche très différente de celle d'il y a quelques décennies, ayant conscience de leur rôle dans la société. Il n'y a pas de projet qui se fasse sans échange non seulement avec le maître d'ouvrage, mais aussi avec les habitants, le tissu associatif. Il y a une rencontre entre la pratique architecturale et ceux qui vont vivre dans ces espaces.

Le rôle de l'architecte est d'œuvrer pour tous les usagers du bâti, de l'environnement, du paysage, de la cité... Cette pratique est partagée avec la Chine.

Françoise Ged évoquait la rapidité d'évolution de la société chinoise et de leurs approches. Nos interlocuteurs ont pris en compte de manière immédiate et plus forte les nouvelles façons de vivre dans la ville, quelle que soit son échelle. J'ai été frappé de voir à quel point les professeurs et les étudiants en Chine sont en harmonie avec les questions que nous nous posons aujourd'hui.

Questions de la salle

Question d'Arthur Bel, de l'agence Simon Teysou dans le Cantal

Pouvez-vous préciser la méthode des architectes dans les Petites Cités de Caractère, sachant que les agences d'architecture ne sont pas basées dans les villages et ont du mal à établir un dialogue régulier avec les habitants ? Mettez-vous en place des résidences par exemple ?

Roger Bataille

La semaine dernière les PCC tenaient justement leur assemblée générale à Murat, dans le Cantal. De nombreuses expériences sont menées dans les Petites Cités de Caractère dans différents domaines. Nous sommes très ouverts à accueillir de jeunes architectes en résidence. Certaines petites cités le font. Nous sommes prêts à intégrer les écoles d'architecture dans nos projets et à écouter leurs propositions.

Question

Pouvez-vous revenir sur la définition d'une Petite Cité de Caractère, qu'est ce qui définit son statut ? C'est une cité qui devient un musée ? Est-ce une cité qui vit avec le tourisme ? Est-ce une cité qui a une vie économique ? Est-ce une cité avec des habitants qui travaillent sur place ?

Par ailleurs, en Chine il y a des cités avec un patrimoine très riche, mais elles sont confrontées à un exode rural très important. Dans ce contexte, comment les faire vivre, comment faire en sorte que les habitants restent ?

Roger Bataille

Petite Cité de Caractère, c'est un label qui s'appuie sur une charte de qualité, avec des critères d'éligibilité. Une petite cité compte au maximum 6000 habitants, un périmètre de protection des monuments historiques existe déjà, elle doit pouvoir assurer la possibilité d'accueillir des visiteurs, et ses élus ont une démarche d'engagement volontaire, partagée avec les habitants, pour redynamiser leur cité. Ces cités ont subi un exode rural et manquent d'activité économique. Il s'agit de considérer que le patrimoine n'est pas une contrainte mais un atout sur lequel on va s'appuyer pour redonner de la vie dans la cité. L'engagement dans la démarche de labélisation nous oblige à une programmation pluriannuelle, sur la restauration du bâti, la requalification des espaces publics, mais aussi l'animation – économique, culturelle, éducative - de la cité. Ces actions ont généré sur plusieurs années, dans toutes les petites cités, un regain d'activité économique, une envie de rester, et même de venir s'installer dans les cités. Les cités offrent une qualité de vie différente, alternative au « tout urbain ».

Corinne Langlois

Quand on travaille sur un programme d'habitat sur un territoire, on définit un « projet d'accueil », pour cela on doit se pencher sur qui on cherche à accueillir, en fonction des offres de service qu'on a sur le territoire. Pour le tourisme c'est le même fonctionnement qu'un projet d'accueil. Il est important de ne pas le subir, on peut prendre la main sur son projet d'accueil touristique. Ça devient alors un vrai projet de développement local, auquel on peut associer la population.

Dans les pays en développement où il y a peu d'argent et beaucoup de monde, s'appuyer sur des pratiques locales pour faciliter l'entretien des sites, et pour que tout le monde y trouve son compte, peut être une méthode très intéressante.

Alain Marinos

Les PCC ont mis dans leur charte les fondamentaux de la convention de Faro, convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

En Chine en 2016, le *World City Day*, (jour instauré par l'ONU) qui a lieu tous les 31 octobre, était consacré à la culture avec le sens de « civiliser la modernité », comme l'exprime Wang Shu. J'ai noté combien l'auditoire chinois était intéressé par les initiatives portées par les jeunes, type tiers-lieux, espaces de co-working, dans des lieux patrimoniaux

Question

Tout va très vite en Chine et plus vite que chez nous au regard de la prise de conscience sur le patrimoine. Vous l'avez dit, on a beaucoup détruit au tournant des années 2000, depuis s'est opéré un virage en faveur du patrimoine. Malgré ce virage, existe-t-il toujours des conflits violents autour de la question du patrimoine entre d'une part la conservation, d'autre part la démolition dans l'objectif d'un développement économique ?

Enfin, concernant la protection du patrimoine et son intégration dans les pratiques urbaines, comment travaille-t-on en Chine ? Raisonne-t-on en termes de périmètre ? De logique de site ? A-t-on une approche plutôt ponctuelle ? Plutôt thématique ?

Françoise Ged

Parler d'une ligne directrice donne une vision simplifiée. Compte-tenu de la taille du territoire et de sa population (20 à 25% de notre planète), il y a toujours une juxtaposition et une diversité des situations possibles et des points de vue contradictoires qui sont stimulants pour notre inventivité. C'est pourquoi choisir avec qui on travaille est important. Dans la coopération en matière de préservation du patrimoine, les relations que l'on construit se fondent sur une confiance partagée parce qu'on a instauré une relation dans la durée.

Parmi les virages évoqués, la part de la réglementation est notable. En 1999, l'une de nos interlocutrices, Mme Shao Yong (urbaniste et professeur à l'Université Tongji), évoquait les labels comme de « beaux chapeaux », regrettant l'absence de moyens suffisants pour les faire respecter. Quelques années plus tard, le ministère chinois de la Construction demandait à Alain Marinos: « Comment faites-vous en France face aux passe-droits ? », il leur a répondu que la meilleure arme était la formation, initiale, continue ou spécialisée. C'est aussi ce qui permet de mettre en place un cadre réglementaire.

Il y a plusieurs sortes de périmètres de protection en Chine. Le Bureau national de la Culture et le ministère de l'Habitat, du développement rural et urbain (MOHURD) définissent tous deux des périmètres. Les outils qui prennent de plus en plus d'importance sont ceux portés par l'UNESCO, comme les *Historic Urban Landscapes* (HUL), les villes créatives etc. Les réglementations s'inscrivent à la fois dans un ensemble international et ses réseaux, et elles sont aussi issues de savoir-faire au niveau national et au niveau local.

Lors de nos derniers déplacements en Chine, nous nous sommes intéressées aux territoires les plus pauvres pour lesquels des outils au niveau national sont activés pour mettre en place une série d'actions au niveau local, en utilisant des réseaux d'architectes, d'urbanistes, afin de lancer des initiatives dont l'objectif est de redynamiser les territoires. On est donc plus dans un système de juxtaposition d'outils que dans un cadre formaliste et réglementaire.

Jérôme Fromageau

La première loi en Chine qui correspond à la loi de 1913 sur les monuments historiques est une loi de 1930, qui concerne surtout les sites archéologiques et les biens meubles. Le premier inventaire patrimonial réalisé en Chine date de 1946. Il faut attendre 1982 pour avoir une vraie loi relative au patrimoine culturel, loi qui englobe les immeubles et les meubles, comme la loi de 1913. Ce texte a été révisé en 2002, le résultat de l'ensemble des protections au titre de la loi de 2002, c'est 4296 monuments historiques protégés, au titre de la loi nationale.

Lors du chantier de restauration du Yuanmingyuan à Pékin, j'ai été très frappé par les négociations très dures entre les administrations chinoises. J'avais imaginé une Chine statique et très hiérarchisée, et je découvrais une réalité tout autre, avec des administrations qui montrent leur désaccord, instrumentalisant s'il le fallait les « experts occidentaux » que nous étions pour porter leur propos. Etudier la Chine uniquement à travers les textes législatifs n'a donc pas grand sens.

Question de M. Ju Nongzhen, chargé de mission de l'association d'investissement Europe-Chine

En octobre 2016, le gouvernement central a annoncé la construction de 1000 « cités de caractère » au niveau national d'ici 2020, sachant qu'il y a déjà plusieurs centaines de projets de petites cités dans chaque province. On parle de cités de caractère « sans racines », où un territoire construit une cité de caractère à partir de zéro et décide d'un thème, par exemple une fleur emblématique, un jardin botanique. Que pensez-vous de ce type de cités ?

En France, les Petites Cités de Caractère sont centrées sur le patrimoine, alors qu'en Chine il y a une grande variété de thèmes (cités touristiques, commerciales, industrielles...). Comment pensez-vous transmettre vos méthodes et votre savoir-faire auprès de cités dont les thèmes sont si différents ?

Roger Bataille

Tous ces thèmes ne sont pas déconnectés de notre philosophie. Le thème identifié permet de déterminer le caractère de la vie de la cité. Dans nos PCC, il y a autant de caractères différents que de cités. Certaines ont eu une vocation commerciale, militaire, religieuse ou administrative très forte. Certaines s'identifient par rapport à un produit, c'est le cas de Sancerre par exemple. Il n'y a donc aucune contradiction à vouloir définir avec une architecture contemporaine et un mode de vie contemporain une cité de caractère sur la base d'un thème particulier.

Question de Sylvie Le Clech, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val-de-Loire

J'ai une question concernant la création de « cité de caractère ». Ma dernière visite en Chine date de 2012, à l'époque, il m'a semblé que ce qui était mis en valeur pour les touristes était des éléments sélectifs du patrimoine de manière très précise, des « spots » orientés sur certains lieux et qu'il n'y avait pas une vision globale du patrimoine.

N'y a-t-il pas un malentendu entre les Chinois et nous quand nous parlons de « cité de caractère » ? En France, notre rapport à l'histoire porte sur l'épaisseur du temps, qui se retrouve dans l'épaisseur matérielle des traces qu'ont laissées les différentes époques. Même si on n'échappe pas aux itinéraires tout faits, dans la définition de zones patrimoniales, on ne se contente pas de monuments posés ici et là comme des objets mais on aime regarder comment la ville s'est construite. Une « cité de caractère » peut-elle traduire un rapport

différent à l'histoire ? Il me semble que la reconstruction de ce passé comme un décor à la Cinécitta a des visées très pragmatiques, pour nourrir l'énorme potentiel de tourisme intérieur ? La reconstruction des châteaux de la Loire permettrait de drainer une clientèle locale ? N'est-on pas plutôt dans l'esprit parc de loisir ?

Françoise Ged

Dans un pays communiste, le travail sur le patrimoine ne peut se faire sans accompagnement sur la recherche, sur les archives. À Shanghai, site pilote et terrain d'étude intéressant, les archives de la construction commencent à se poser la question de leur ouverture. Que ce soit en Chine ou en France, les Chinois présentent souvent une vision caricaturale de leur histoire, de leur patrimoine. L'enseignement en Chine est performant mais orienté sur les sciences dures, la vision de l'histoire est très basique. Je souhaite une réflexion plus transversale avec les milieux de la sinologie, de la recherche, pour ouvrir nos fonds, ceux des instituts de recherche, des missions religieuses, etc. à travers une relation de coopération.

Quand on facilite l'accès aux sources, les Chinois sont très curieux de leur passé. L'analyse des documents d'archives donne la capacité de créer une vision élargie de l'histoire qui n'est pas organisée par un parti ou par un pouvoir économique. Elle encourage le développement d'une pluralité de points de vue.

Corinne Langlois

Nos politiques patrimoniales datent des années 1820 avec l'apport considérable de Viollet-le-Duc. À cette époque nous avons utilisé le patrimoine à des fins nationalistes, mais aujourd'hui nous disposons d'un certain recul pour définir comment utiliser le patrimoine.

Je travaillais récemment au Sri Lanka, où onze sites sont inscrits au Patrimoine mondial. Le pays n'est pas encore en mesure de les gérer, d'en tirer profit, et s'en inquiète. J'ai rassuré mes interlocuteurs en leur disant qu'ils avaient le temps de développer leur propre rapport au patrimoine. Le décalage temporel entre eux et nous crée des opportunités de collaboration.

Enfin concernant la question du tourisme intérieur, les enfants sont une source de changement. Les États-Unis ont inventé la médiation culturelle, c'est un champ en soit sur lequel nous devons nous positionner, et nous avons encore beaucoup à faire.

Compte-rendu établi par Renaud Cruells, Emilie Rousseau